

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 5 février 2013

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Picardie

DDT de l'Oise

Nos réf. : 189/DRP/CCO

40, rue Jean Racine
BP317
60021 BEAUVAIS CEDEX

Affaire suivie par : Cédric COLLARDEAU
cedric.collardeau@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 02 - Fax : 03 44 11 49 08

Objet : PAC – Révision du PLU de Morienvall

J'ai l'honneur de vous informer que le territoire de la commune de Morienvall n'est grevé d'aucune servitude aéronautique civile, tant radioélectrique que de dégagement d'aérodrome.

Cependant, son territoire étant situé d'une part à l'intérieur d'un cercle de 15 kilomètres centré sur le moyen de radionavigation VOR BSN et d'autre part - pour partie - dans les 2,5 kilomètres autour de la plate-forme ULM de Bonneuil-en-Valois, créée par arrêté préfectoral du 21/06/1989, tout projet d'implantation d'éolienne sur cette commune devra préalablement obtenir l'accord de nos services (Circulaire du 12 janvier 2012 relative à l'instruction des projets éoliens par les services de l'aviation civile – 3.2 et 3.4.2)

De plus, je rappelle au conseil municipal que l'arrêté interministériel en date du 25 Juillet 1990, de portée générale, est applicable à l'ensemble de son territoire.

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation Civile et à l'accord du ministre chargé des Armées, et peut-être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et lumineux conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

Par délégation du Ministre chargé des Transports,
L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable

Cédric Collardeau

